



Décentralisation du *Monde*



Depuis le 25 octobre 2012, la décentralisation du *Monde* est en partie effective. À ce jour, cette décentralisation se fait sur un seul site d'impression, celui de la *Dépêche du Midi* à Toulouse ; 30 000 exemplaires du *Monde* y sont traités quotidiennement.

Trois autres centres d'impression sont retenus à Nancy, Nantes et Montpellier *au Midi libre*. Grenoble pourrait être concernée dans l'avenir.

Ces quatre ou cinq centres effectueront au total 100 000 à 120 000 exemplaires du *Monde*.

Notre organisation syndicale, le SGLCE, n'a pas signé d'accord concernant cette décentralisation.

Nous ne sommes pas opposés à un développement potentiel du quotidien *Le Monde* avec une meilleure couverture en province pour la vente au numéro et les autres formes de diffusion.

Aujourd'hui, il est trop tôt pour tirer des enseignements de cette stratégie patronale mais nous serons vigilants sur les chiffres de ventes qui seront annoncés.

Dans le même temps, les salariés de l'entreprise de l'imprimerie du *Monde* voient partir une fraction de leur charge de travail.

Cette question est centrale pour l'avenir de l'imprimerie du *Monde* Ivry. Comment croire à un maintien, voire à un développement du site sans charge de travail venant au minimum compenser celle déjà partie ?

La direction doit s'engager, pas seulement à chercher, mais à trouver une charge de travail complémentaire aux 250 000 exemplaires du quotidien du *Monde* restants. C'est vital pour la pérennité de l'entreprise.

La direction doit également entretenir l'outil industriel existant. Elle doit se donner les moyens de le maintenir en bon état de fonctionnement. Au-delà de l'assurance que cela représente pour les salariés, c'est la garantie d'avoir un outil permettant d'être opérationnels à tout moment et d'accueillir de nouveaux travaux.

Les solutions d'emploi proposées ne permettent pas de résorber les sureffectifs constatés. La direction doit s'engager à faire des propositions permettant de trouver de nouvelles solutions d'emploi aux salariés.

Pour toutes ces raisons, nous avons estimé qu'il était prématuré de signer, sans véritable garantie en retour, un accord validant les positions de la direction.

Paris, le 13 novembre 2012